

Colombes, le 19 septembre 2014

## Projet d'acquisition de Bostik Arkema se renforce dans la chimie de spécialités

- ❖ **Projet d'acquisition de Bostik, n°3 mondial des adhésifs, issu de la chimie de spécialités de Total**
- ❖ **Nouvelle étape de la transformation d'Arkema en ligne avec la stratégie du Groupe**
  - **Renforcement du profil d'Arkema en intégrant une activité peu cyclique et peu capitalistique réalisant un chiffre d'affaires de 1,53 milliard d'euros**
  - **Des priorités stratégiques alignées : innovation, renforcement dans les pays émergents et excellence opérationnelle**
- ❖ **Projet fortement créateur de valeur**
  - **Un potentiel significatif d'amélioration de la marge opérationnelle de Bostik**
  - **Des synergies clairement identifiées**
  - **Effet relatif sur le cash dès la première année et sur le bénéfice net par action dès la deuxième année**
  - **Une mise en œuvre facilitée par une culture commune**
- ❖ **Offre réalisée sur la base d'une valeur d'entreprise de 1,74 milliard d'euros (11 fois l'EBITDA)**
- ❖ **Financement sécurisé**

### **Bostik, un leader mondial des adhésifs**

Avec un chiffre d'affaires de 1,53 milliard d'euros et une présence globale dans plus de 40 pays, Bostik est avec ses 4 900 collaborateurs, le numéro 3 mondial des adhésifs. Le groupe occupe des positions de leader sur la majorité de ses marchés, dispose de marques et de technologies mondialement reconnues et de partenariats étroits avec ses clients.

Bostik conçoit des solutions de collage et d'étanchéité de haute performance et à forte valeur ajoutée pour les secteurs du non-tissé, de l'industrie, de la construction et du grand public.

Grâce à ses solutions qui contribuent à l'allègement des matériaux, à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, au développement des nouvelles énergies et au remplacement des solutions traditionnelles d'assemblage, le groupe Bostik est particulièrement bien positionné pour bénéficier de la dynamique du marché des adhésifs qui croît chaque année à un rythme supérieur à celui du PIB mondial.

### **Un projet d'acquisition qui s'inscrit pleinement dans la stratégie d'Arkema**

Conformément à la stratégie menée depuis l'introduction en bourse, cette opération permettrait à Arkema de se renforcer dans la chimie de spécialités et de poursuivre le développement de son pôle Matériaux Haute Performance qui représenterait, avec l'acquisition de Bostik, 42% du chiffre d'affaires total.

ARKEMA

420, rue d'Estienne d'Orves - F-92705 COLOMBES Cedex - France

Standard : +33 (0)1 49 00 80 80 - Fax : +33 (0)1 49 00 83 96

Société anonyme au capital de 635 211 940 euros - 445 074 685 RCS

« Arkema a mené depuis 2006 une transformation réussie et en profondeur de son portefeuille d'activités avec l'ambition de devenir un leader mondial de la chimie de spécialités. Avec le projet d'acquisition de Bostik c'est une nouvelle étape majeure qui se concrétise.

Les complémentarités entre les deux entreprises, la qualité du management et des équipes de Bostik, l'origine commune au sein du groupe Total, les marques et les technologies sont autant de facteurs qui supporteront la création de valeur pour nos actionnaires et garantiront la réussite de la mise en œuvre du projet.

Pour Arkema, c'est un nouveau défi passionnant qui s'ajoute au plan ambitieux actuellement mené pour positionner les acryliques et la thiochimie en Asie au travers des projets Jurong et Kerteh, redresser la rentabilité des gaz fluorés, mener à bien le plan d'économies de 100 millions d'euros € annoncé récemment ou encore concrétiser les fortes perspectives de croissance dans le segment porteur du pétrole et gaz » se félicite Thierry Le Hénaff, Président-directeur général d'Arkema.

Dans un marché des adhésifs en croissance régulière, la dynamique actuelle de développement de Bostik et les synergies identifiées entre les deux groupes contribueront à l'amélioration de la marge d'EBITDA de Bostik avec l'objectif à terme d'atteindre la moyenne du secteur des adhésifs située entre 14 et 15%.

Ce fort potentiel d'amélioration des résultats, la solide génération de trésorerie et la faible intensité capitalistique de Bostik permettront à Arkema de continuer à renforcer son profil et sa résistance aux évolutions de l'environnement économique.

Avec le projet d'acquisition de Bostik, Arkema réaliserait un chiffre d'affaires proforma d'environ 7,6 milliards d'euros et emploierait environ 19 000 collaborateurs.

Ce projet s'accompagnerait également d'un renforcement du programme de cessions d'activités non-stratégiques pour environ 500 millions d'euros de chiffre d'affaires supplémentaires.

Compte tenu de l'acquisition de Bostik et du programme de cessions envisagé, le Groupe révisé à la hausse son objectif 2017 d'EBITDA à 1,310 milliard d'euros.

### **Une structure de financement destinée à préserver le bilan et la notation crédit du Groupe**

Afin de conserver une structure de bilan solide et de préserver sa marge de manœuvre financière, ce projet serait financé par une augmentation de capital d'environ 350 millions d'euros, une émission de titres hybrides comprise entre 600 et 700 millions d'euros et une émission obligataire senior pour le solde entre 500 et 600 millions d'euros. L'augmentation de capital serait réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Ces opérations de refinancement seront réalisées dans les meilleurs délais.

L'objectif est de revenir en 2017 à un taux d'endettement proche de 40% des fonds propres.

Ce projet, sans impact sur l'emploi compte tenu de la complémentarité des deux groupes, est soumis au processus légal d'information - consultation des instances représentatives du personnel d'Arkema, de Bostik et de Total et à l'approbation des autorités de la concurrence des pays concernés.

*Premier chimiste français, acteur majeur de la chimie mondiale, **Arkema** invente chaque jour la chimie de demain. Une chimie de spécialité, moderne et responsable, tournée vers l'innovation, qui apporte à ses clients des solutions concrètes pour relever les défis du changement climatique, de l'accès à l'eau potable, des énergies du futur, de la préservation des ressources fossiles, et de l'allègement des matériaux. Présent dans plus de 40 pays, avec un effectif d'environ 14 000 personnes, 10 centres de recherche, Arkema réalise un chiffre d'affaires de 6,1 milliards d'euros et occupe des positions de leader sur ses marchés avec des marques internationalement reconnues.*

#### **Contacts presse**

Gilles Galinier      Tél. +33 1 49 00 70 07  
Sophie Suc            Tél. +33 1 49 00 83 72

gilles.galinier@arkema.com  
sophie.suc@arkema.com

#### **Contacts investisseurs**

Sophie Fouillat      Tél. +33 1 49 00 86 37  
François Ruas        Tél. +33 1 49 00 72 07

sophie.fouillat@arkema.com  
francois.ruas@arkema.com

## **Avertissement**

*Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat de titres de Arkema peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Arkema n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions. La distribution du présent communiqué de presse dans certaines juridictions peut être limitée par la loi. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières.*

*Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE, telle que modifiée, notamment par la Directive 201/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen (ensemble, la « **Directive Prospectus** »).*

*L'offre sera ouverte au public en France postérieurement à la délivrance par l'Autorité des marchés financiers d'un visa sur le prospectus préparé en conformité avec la Directive Prospectus.*

*S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « **Etats membres** ») ayant transposé la Directive 2003/71/CE, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. Par conséquent, les actions nouvelles de Arkema peuvent être offerts dans les États membres uniquement (a) à des investisseurs qualifiés, tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans des circonstances entrant dans le champ d'application de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.*

*La diffusion du présent communiqué est destiné uniquement à des personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni, sous réserve des lois applicables, (ii) sont des investisseurs professionnels visés par l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« **Ordonnance** »), (iii) sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance. Tout investissement ou toute activité d'investissement dans les pages qui suivent sont uniquement destinées à ces personnes et ne doivent pas être utilisées ou invoquées par des personnes non habilitées. Toute personne au Royaume Uni qui reçoit cette communication (à l'exception des personnes tombant dans (ii) ou (iii) ci-dessus) ne peut pas agir ou se baser sur cette communication ni sur son contenu.*

*Le présent document ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription des droits préférentiels de souscription ou des actions nouvelles de Arkema aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du **US Securities Act** de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** »). Les actions de Arkema et les droits préférentiels de souscription n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act et Arkema n'a pas l'intention d'effectuer une offre au public de ses valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique.*

***Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre de vente ou d'achat ou une quelconque sollicitation d'une offre de vente ou d'achat des actions ou des droits préférentiels de souscription de Arkema.***